



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75010 PARIS CEDEX 11

Le 27/04/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSURANCES AUTO/MOTO ET COVID-19

2,2 milliards d'euros à rétrocéder aux assurés !

Alors que le confinement a considérablement restreint les déplacements des véhicules depuis le 17 mars, l'UFC-Que Choisir rend publique une étude qui appelle les pouvoirs publics à imposer aux assureurs automobiles de rétrocéder les économies liées au confinement par une baisse de 2,2 milliards d'euros des cotisations¹. Parallèlement, l'association appelle les assurés à écrire à leur assureur en utilisant le [courrier-type](#) mis à disposition sur son site pour réclamer une diminution de leur cotisation.

Le budget des consommateurs est lourdement pénalisé par la crise

Le confinement met sous tension le budget des consommateurs. Ils sont tout d'abord nombreux à subir une baisse de leurs revenus : salariés en activité partielle ou qui voient la suppression des heures supplémentaires, mais également la perte de ressources pour nombre de travailleurs indépendants, de micro-entrepreneurs et de précaires. A cette baisse de revenu s'ajoute une augmentation du coût de certains produits de première nécessité et surtout le maintien des dépenses contraintes (loyers, remboursement d'un emprunt, assurances, etc.), qui représentent plus du quart de leurs dépenses (28 %)².

Parmi ces dépenses pré-engagées, les consommateurs s'acquittent de près de 500 euros TTC par an et par véhicule au titre de leurs cotisations d'assurance automobile³. Alors que les deux tiers des primes sont habituellement affectés (68 %) à l'indemnisation des sinistres⁴, la chute du trafic automobile⁵ et des accidents profite à plein aux assureurs, comme l'ont déjà reconnu trois mutuelles, qui ont consenti des gestes tarifaires envers tout ou partie de leurs clients⁶.

Une chute de 91 % des accidents corporels depuis le début du confinement

L'assurance repose sur un transfert de risques. Les consommateurs versent leurs cotisations en couverture d'un dommage incertain. En contrepartie, les assureurs s'engagent à les indemniser et fixent leurs tarifs selon leur anticipation des sinistres. Alors que les restrictions de déplacement du confinement sont sans précédent, les tarifs des assurances automobiles pour 2020 sont désormais obsolètes.

En effet, depuis les restrictions de déplacements, la fréquence des accidents corporels a chuté de 91 %⁷ et devrait rester durablement en deçà de sa moyenne historique. A partir de trois scénarios de reprise du trafic, l'UFC-Que Choisir estime que la baisse des indemnisations pourrait générer une économie allant de 1,4 à 2,3 milliards d'euros au profit des assureurs. Selon son scénario médian, qui prévoit un retour à la normale à horizon mi-juillet, l'association table sur une baisse des indemnisations de l'ordre de 1,8 milliard d'euros.

2,2 milliards d'euros à rétrocéder aux assurés : 50 euros par automobile et 29 euros par moto

Face à la crise budgétaire à laquelle les ménages sont confrontés, l'UFC-Que Choisir demande aux pouvoirs publics que les économies des assureurs bénéficient intégralement aux assurés. Pour que la baisse des cotisations soit strictement égale à celle des indemnisations, les assureurs doivent diminuer davantage le montant des primes. En effet, ces dernières comprennent des taxes proportionnelles qu'ils collectent pour l'État⁸. En conséquence, le scénario médian de l'association appelle à une réduction de 2,2 milliards d'euros des cotisations, soit une baisse de 50 euros par automobile et 29 euros par moto.

Cette démarche est pleinement légitime puisque la loi prévoit que les assurés peuvent obtenir une réduction du montant de leur prime en cas de diminution du risque au cours de leur contrat.

¹ Méthodologie, sources et détail des calculs sont disponibles dans l'étude jointe à ce communiqué.

² Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ?, Les Dossiers de la DREES, N°25, Mars 2018.

³ Données clés 2018, Fédération Française de l'Assurance, 2019.

⁴ Ibid.

⁵ Les kilomètres parcourus ont baissé de 83 % depuis le 17 mars selon le GPS communautaire Waze.

⁶ La Maif, la Matmut et la Macif.

⁷ Estimation UFC-Que Choisir à partir du « baromètre mars 2020 » de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR). Détail dans l'étude.

⁸ Schématiquement : pour une prime HT de 100 euros, il y aura en moyenne 24 euros de taxes proportionnelles, soit une prime TTC de 124 euros. Si les dépenses de l'assureur diminuent (par exemple) de 20 %, pour que la baisse des indemnisations soit neutre pour lui (c'est-à-dire qu'il conserve, en euros, le même niveau de marge), il doit prélever 80 euros de prime HT, soit 99 euros de prime TTC. La prime TTC aura donc diminué de 25 euros, davantage que la baisse du risque de 20 euros.



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75010 PARIS CEDEX 11

Le 27/04/2020

Mobilisée au côté des consommateurs durant la période de confinement, l'UFC-Que Choisir demande publiquement au Ministre de l'Économie et des Finances d'imposer aux assureurs automobiles de rétrocéder leurs économies liées au confinement par une baisse des primes permettant de conforter le budget des ménages. Dans cette attente, l'association met à leur disposition un [courrier-type](#) pour qu'ils réclament auprès de leur assureur une diminution de leur cotisation.